

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le six juillet à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le trente juin deux mil neuf, se sont réunis sous la Présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

**1- Lotissement « Le Belvend » - Détermination du prix de vente des lots libres.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le prix de vente à raison 60,00 € TTC le m<sup>2</sup>.

**2- « Rue du Domaine » - Extension des réseaux éclairage public et France Télécom.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'étude détaillée relative à l'extension des réseaux éclairage public et France Télécom sur une partie de la « Rue du Domaine ». Le montant à la charge de la commune s'élève à 39 488,80 €.

**3- Complément au programme voirie 2009.**

Le conseil municipal par 12 voix pour et 3 abstentions :

- APPROUVE la proposition de l'entreprise BOSCOLO visant la réfection de la route de la « Ville-es-Fleurs » pour un montant de 21 060,00 € HT.

**4- Travaux de réfection des cheminées de la mairie.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE le retrait de cette question de l'ordre du jour,
- DÉCIDE qu'une solution temporaire visant la consolidation de la cheminée sud doit être apportée dans l'attente d'une solution plus pérenne.

**5- École publique – Modification des horaires de classe.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- .. DÉCIDE le retrait de cette question de l'ordre du jour dans l'attente de la nouvelle équipe enseignante.

**6- Mise à disposition d'un terrain en vue de l'implantation d'un poste de transformation à « La Quesmière ».**

Le conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions :

- CONSENT à la mise à disposition, à titre gracieux, d'une parcelle de terrain communal d'environ 5 m<sup>2</sup> sise à « La Quesmière » au profit du Syndicat Départemental d'Électricité d'Ille-et-Vilaine en vue d'y recevoir un poste de transformation du courant électrique.

**7- SIVU SPANC du canton de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine – Adhésion de la commune de Saint-Méloir-des-Ondes.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ÉMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Saint-Méloir-des-Ondes au SIVU SPANC du canton de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine.

**8- Services techniques – Acquisition d'une remorque.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE d'achat pour les services techniques d'une remorque 4,9 T avec rehausses pour un montant de 3 490 € HT auprès de la société VIVAGRI de PARIGNY (Manche).

**9- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2008.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune.

**10- Budget communal - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - Décision modificative relative à ces annulations de titre.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE le retrait de cette question de l'ordre du jour.

**11- École publique communale – Piscine de Dol-de-Bretagne – Autorisation donnée au Maire de signer l'acte d'engagement.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à la signature, au titre de l'année scolaire 2009-2010, de l'acte d'engagement avec la piscine Dolibulle de Dol-de-Bretagne pour un montant de 1 162,51 € HT, soit 1 390,36 € TTC pour deux classes.

**12- Vente de cartes postales aux commerçants de la commune.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à la vente, à prix coûtant, des cartes postales communales aux commerçants de la commune.

**13- Contrat de prévoyance collectivité – Maintien de salaire – Participation employeur.**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de participer au financement des garanties de protection sociale de ses agents titulaires et non titulaires (si plus de 200 h/ trimestre),
- FIXE la participation de la commune à hauteur de 30 % du montant de la cotisation,
- PRÉCISE que cette mesure prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**14- Nomination d'un conseiller municipal titulaire de la délégation « Animation communale » et détermination de son indemnité de fonction.**

Le conseil municipal par 12 voix pour et 2 abstentions :

- NOMME Madame Marie-Claude TÉZÉ conseillère municipale déléguée à l'animation communale,
- ALLOUE, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009, une indemnité de fonction de 6,16% de l'indice 1015 à Madame Marie-Claude TÉZÉ, conseillère municipale déléguée à l'animation communale. Cette indemnité sera versée mensuellement.